

Le Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Commune de Massongex

rend notoire que le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 11 août 2021, plusieurs modifications du plan des itinéraires cycloportifs au lieu dit Les Giettes, sur territoire de la commune de Massongex.

Aucun recours n'ayant été déposé à l'encontre de cette décision, celle-ci est en force.

Sion, le 11 octobre 2021

Service administratif et juridique DMTE